

La Bibliothèque Canadienne.

TOME V. NOVEMBRE, 1827. NUMERO VI.

HISTOIRE DU CANADA.

Le plan proposé par le chevalier de Callières fut approuvé du roi et du ministre des colonies ; mais ce ne fut pas le marquis de Dénouville qui fut chargé de le mettre à exécution. Par une lettre datée du 31 mai 1689, le roi lui mandait que la guerre s'étant rallumée en Europe, il avait pris la résolution de le rappeler, pour lui donner de l'emploi dans ses armées. Le véritable motif de ce rappel était de mettre à la tête de la colonie du Canada, un homme d'autorité, d'un caractère ferme, d'une grande expérience dans la guerre, qui connût déjà le pays, et qui sût manier l'esprit des sauvages ; et tout cela se rencontrait dans le comte de Frontenac. On n'avait pas oublié ses fautes, ou du moins ses brouilleries avec les autres autorités du pays ; mais on avait lieu d'espérer que les chagrins qu'elles lui avaient causés le mettraient sur ses gardes, et le porteraient à se conduire avec plus de modération et de prudence qu'il n'avait fait pendant sa première administration ; il était d'ailleurs fortement recommandé par plusieurs de ses parens et de ses amis, et particulièrement par le maréchal de BELLEFONT, pour qui Louis XIV avait beaucoup d'estime.

Dans les instructions qui lui furent données, et qui étaient datées du 7 Juin, le roi, après lui avoir parlé de la Baie d'Hudson et de l'Acadie, en venait au projet de conquête, et disait qu'il s'était déterminé à agréer la proposition du gouverneur de Montréal, sur ce qu'il était informé que les Anglais de la Nouvelle York ne discontinuaient point, depuis quelques années, de faire tous leurs efforts pour soulever les tribus iroquoises contre les Français du Canada ; qu'ils leur fournissaient pour cet effet des armes et des munitions de guerre : et que sans égard aux stipulations du traité et aux défenses du roi d'Angleterre, ils cherchaient à usurper le commerce que faisaient les Français dans les contrées dont ils avaient été de tout temps en possession ; que pour toutes ces raisons, il avait ordonné au sieur BEGON, son intendant dans la Saintonge et le pays d'Aunis, de préparer toutes les munitions nécessaires, et avait fait armer, dans le port de Rochefort, deux de ses vaisseaux, sous le commandement du